



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 14 Avril 2014

Le Lundi 14 Avril 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 8 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. N. MASSY, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, Mme M. RICHARD.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 28

Numéro

2014/AVR/36

Point de l'ordre du jour

1.6.2

### OBJET

## DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT EN CHARGE DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

### Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE indique qu'un(e) élu(e) en charge des questions relative à la Sécurité Routière doit être désigné par le Conseil Municipal.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés sur les problèmes liés à la Sécurité Routière. Le correspondant pourra être invité à des réunions d'information et d'échanges sur des thèmes précis en terme de Sécurité Routière.

Il propose au Conseil Municipal de désigner un correspondant.

### Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **24 Voix POUR** et **4 Voix CONTRE** (M. BROT, Mme CABAU, Mme CHEVALLIER, M. ESCANDE) et **4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, Mme ARRIGHI, Mme RICHARD) et par procuration M. PERICAUD), désigne en qualité de correspondant en charge des questions de Défense :

- Monsieur Jacques DAHAN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire  
Christophe LUBAC

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 29/04/2014  
L'affichage en mairie le : 29/04/2014  
La notification le :

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 28/04/2014  
Nom du signataire : Christophe LUBAC